

Le fait du jour

Violences conjugales, un fléau qui ne recule pas

SOCIÉTÉ Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint. Un chiffre hélas stable. En Gironde, un foyer accueille et héberge les victimes de violences. Reportage

Julien Rousset
jrousset@sudouest.fr

On entend le chant de quelques oiseaux et la rumeur des voitures, au loin, sur la rocade. L'Association pour l'accueil des femmes en difficulté (Apafed) se fonde dans l'ordinaire d'un lotissement, quelque part dans l'agglomération bordelaise. Deux maisons, blotties en fond d'impasse, hébergent des victimes de violences conjugales. Pour des raisons de sécurité, l'adresse doit rester confidentielle. Il arrive que des conjoints, ayant retrouvé la trace de leur compagne, essaient d'entrer. « Une fois, l'un d'eux, en voiture, a tenté d'écraser sa femme quand il l'a vue sortir », se souvient une salariée. « Le site est surveillé 24 heures sur 24. S'il y a la moindre tentative d'intrusion, la police arrive immédiatement », note Annie Hernandez, monitrice éducatrice.

« Le cercle des violences »

Ce lundi après-midi, 17 femmes et 12 enfants occupent les chambres aménagées de part et d'autre de couloirs qui ont des couleurs d'école primaire. Vert pomme, rose bonbon. Le centre peut accueillir jusqu'à 34 personnes. « Ici, c'est l'urgence. Nous gérons aussi des appartements pour des reconstructions plus longues », précise le directeur, Jean-Louis Roux-Salembien.

16 heures. Trois femmes sortent dans un éclat de rire de la « salle télé ». Elles sont coquettes, drôles, jolies. Parler avec un journaliste ? Certainement pas ! Et puis, finalement, pourquoi pas ? Amina, 34 ans, Laura, 37 ans, Sabrina, 25 ans, acceptent de raconter leur parcours (1). Quand l'une parle, les deux autres opinent souvent du chef : elles ont vécu la même chose. Le même engrenage, de la première gifle jusqu'à la peur quotidienne et la peur d'y laisser sa peau.

« Il a essayé de m'étouffer »

« Quand je rembobine la cassette, je me demande comment j'ai pu accepter tout ça, s'interroge Amina. On s'est marié en 2014. Assez vite, il a commencé à me rabaisser : « Tes moches, j'ai honte de toi ». Puis il y a eu de plus en plus de disputes, et les premiers coups. Il s'excusait, promettait de ne plus recommencer. Et puis ça repartait. Il me balançait des objets à la figure. Un jour, il a essayé de m'étouffer avec un oreiller. Il ne buvait pas, je ne sais pas d'où sortait cette violence. Il pouvait exploser à tout moment ».

En 2017, Amina est déjà venue à l'Apafed. Son mari l'a convaincue de rentrer, mais les violences ont repris. Les retours à domicile ne sont pas rares. « Un homme violent n'est pas qui violent, c'est aussi quelqu'un qui multiplie les stratégies pour maintenir son emprise, comme la culpabilisation, le chantage affectif, ou qui insiste sur la situation des enfants », relève Brigitte Peyronnet, psychologue.

Internet, une aide précieuse

Sabrina, originaire du Nigeria, ne connaissait personne à Bordeaux. « Je restais parfois une semaine sans pouvoir sortir. » Dans un tel isolement, la connexion à Internet est une ressource vitale. Un clic peut tout changer. « Un jour, pendant qu'il n'était pas là, j'ai osé aller voir sur l'ordinateur. J'ai trouvé les coordonnées des associations, et de ce foyer ».

À l'Apafed, les victimes entament une reconstruction psychologique, mais aussi administrative, juridique. « On les aide dans les procédures. Le séjour dure en moyenne quatre mois », explique Annie Hernandez.

Le foyer est financé à 80 % par l'État. En guise de loyer, les résidentes versent chaque mois 10 % de leurs revenus, si toutefois elles en ont.

Le même engrenage, de la première gifle jusqu'à la peur quotidienne et la peur d'y laisser sa peau.

structures d'accueil, constate Jean-Louis Roux-Salembien. Nous recevons tous les profils. Beaucoup de femmes précaires, étrangères, mais aussi des dentistes, des avocats... Il peut être plus difficile pour des femmes d'un milieu bourgeois, très sensibles à la réputation, de dénoncer les violences.

18 h 30, la nuit tombe, le silence se fait dans les couloirs de l'Apafed. D'un bureau parvient la conversation d'une psychologue qui tient la permanence téléphonique. « Ils ont quel âge vos enfants ? Ça fait combien de temps que vous êtes parties ? Vous êtes bien à l'abri ? Pour ce soir, vous avez une solution ? S'il y a le moindre problème cette nuit, n'hésitez surtout pas à rappeler... »

(1) Les prénoms ont été modifiés



En Gironde, le site où l'Apafed (Association pour l'accueil des femmes en difficulté) héberge les victimes de violences conjugales, est surveillé 24 heures sur 24. PHOTO STÉPHANE LARTIGUE / SUD OUEST

« Au début, ils sont dans le déni »

Des « stages de responsabilisation » existent pour les hommes condamnés pour violences

Quelle prise en charge pour les auteurs de violences conjugales ? La question est délicate, taboue. Quelques dispositifs existent, l'objectif étant de faire baisser le taux de récidive, important.

Alain Legrand, psychologue, a créé, en 2003, la Fnacav, fédération qui organise des « stages de responsabilisation ». Pendant trois jours, des hommes condamnés pour violences sont réunis et échangent avec des psychologues, des sociologues, des représentants d'association. « Nous les confrontons à ce que disent le droit, la sociologie, et à ce que vivent les victimes. L'idée, c'est de les amener à prendre conscience de la gravité de ce qu'ils ont fait, et de les conduire à accepter une thérapie. Pendant ces stages, ils parlent aussi entre eux. Au début, ils sont souvent dans le déni, la minimisation. Ou ils se victimisent. Mais, à la faveur de la conversation, certains

prennent du recul par rapport à leur comportement. On parle de « responsabilisation » parce que notre objectif est qu'ils arrivent à penser par eux-mêmes qu'ils ont commis quelque chose de grave. Ces stages ne changeront pas un homme, ce n'est pas la solution miracle. Mais couplés à un suivi psychologique, ils peuvent être efficaces ».

« Identifier les clignotants »

« Si j'excepte ceux qui ont un problème psychiatrique majeur, les auteurs de violences conjugales ne sont pas agressifs dans leur vie de tous les jours : ils le deviennent soudainement, souvent chez eux. Un déclic fait qu'ils passent à l'acte, qu'ils perdent le contrôle. Ces stades, nés au Québec, et le suivi psychologique doivent permettre d'identifier avec eux ce clignotant, pour éviter le passage à l'acte, pour que, par exemple, quand la vio-



Alain Legrand, psychologue.

PHOTO FNACAV

lence arrive, ils aient le réflexe de quitter les lieux », explique de son côté le magistrat Luc Prémot.

SUD OUEST.fr

Dans notre dossier spécial : sur Facebook, un collectif recense tous les féminicides et comment les autres pays agissent



LE CONTEXTE

STATISTIQUES Entre 110 et 120 femmes meurent chaque année sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint. Une victime tous les trois jours. Un ordre de grandeur stable depuis plusieurs années, malgré la mise en œuvre de politiques publiques. Sur Facebook, le groupe Féminicides par compagnons ou ex recense les meurtres conjugaux. Selon ce décompte, 30 femmes ont été tuées depuis le début de l'année.

OUTILS Un numéro d'appel gratuit, le 3919, existe depuis 2007, pour les victimes de violences conjugales. Plusieurs associations, comme la Maison des femmes, la Maison de Simone ou la Maison d'Elia, en Gironde, les aident. Des mesures ont été mises en place ces dernières années : l'ordonnance de protection, qui entraîne l'éloignement d'un conjoint violent, le dispositif Téléphone grave danger, un appareil géolocalisable qui permet de joindre immédiatement les forces de l'ordre. Deux mesures insuffisamment développées, aux yeux des structures associatives.

LES MOTS Les expressions « crime passionnel » ou « drame conjugal » sont de plus en plus contées, et de moins en moins utilisées. Il leur est reproché de donner une dimension romanesque à ce qui est, pour la justice, un meurtre ou un assassinat.



Coups, menaces, appels malveillants : pour certaines femmes, dans la région, la violence est quotidienne. ARCHIVES DAVID LE DEODIC / S.O.

Litanie glaçante

Un aperçu des cas de violences conjugales traités depuis le début de l'année, dans nos colonnes, témoigne de leur quotidienneté. Et encore, il ne s'agit que des cas parvenus au stade judiciaire, et relayés dans le journal. Ci-dessous, quelques extraits d'articles parus ces trois derniers mois, la date indiquée étant celle de la publication.

Jeudi 3 janvier, Bayonne. « Lundi, peu avant minuit, un père de famille a battu sa femme devant les invités [...]. À l'arrivée des agents, le père de famille, âgé de 38 ans, tirait les cheveux de sa femme, qui s'en sort avec trois jours d'incapacité totale de travail. »

Mardi 15 janvier, Bayonne. « Le 11 janvier, un homme s'en prend à sa compagne et tente de l'étrangler, puis la menace avec un cou-

taut. Il ne lui donnait que des coups dans le corps, pas au visage pour que ça ne se voie pas. Elle a quitté le domicile avec leur petite fille. Il ne l'a pas bien pris. Et l'a inondée d'appels, 142 en 20 jours, et de SMS menaçants. »

Mardi 26 février, Bayonne. « Neuf mois de prison pour violences conjugales [...]. L'homme de 58 ans a récidivé, quatre mois après avoir jeté de l'essence sur son épouse. »

Mardi 26 février, La Rochelle. « Il menace de l'avorter au couteau [...]. L'homme a agressé son ex-conjointe enceinte le 28 janvier. Il a été condamné à six mois de prison avec sursis pour des violences assorties de menaces "particulièrement graves" pour le ministère public. »

Mercredi 27 février, Bergerac. « Des gifles, des insultes et des crachats sur sa conjointe : un homme de 37 ans écope de quatre mois de prison avec sursis, avec mise à l'épreuve de deux ans. »

Jeudi 28 février, Bordeaux. « Bouculades, claques, coups de poing dans le ventre, insultes : un mari violent condamné à trois ans de prison ferme. La victime explique : « Un jour, il a planté un couteau dans un évier en inox, brisé la lame, et a lâché : "Tu vois, je te crève quand je veux..." En décembre 2015, excédé, il m'a jetée au sol et a placé un fer à repasser à quelques centimètres de mon visage. »

Samedi 9 mars, La Rochelle. « Trente mois de prison pour le mari violent [...]. Fin février, la violence est encore montée d'un niveau avec le jet d'un fer à repasser. La mère de famille l'a pris dans le dos, laissant apparaître un gros hématome. »

3 QUESTIONS À...

Pauline Delage
Sociologue, auteure de « Droit des femmes, tout peut disparaître » (éd. Textuel)

1 Quel regard portez-vous sur les politiques publiques menées contre les violences faites aux femmes ?

Ces politiques sont relativement récentes. Les premières associations ont commencé à se mobiliser sur ces questions dans les années 1970. C'est à cette époque qu'on a vu ouvrir les premiers centres d'hébergement dédiés aux victimes. Depuis les années 2000, on voit se multiplier les plans triennaux, les lois, les dispositifs. Or, il n'y a pas toujours les moyens nécessaires pour la mise en œuvre. Nous sommes à un moment paradoxal : la question des violences conjugales est devenue visible, médiatiquement, politiquement, mais sur le terrain, les associations qui accompagnent les femmes courent après les financements, elles sont fragiles. Il faut rappeler que la lutte contre les violences conjugales est largement prise en charge, en France, par des associations. Il y a, dans les services pu-



PHOTO DR

blis, dans les collectivités, des gens qui connaissent ces questions et orientent vers les structures spécialisées. Le gros du travail d'aide, d'accompagnement des victimes, ou de formation des personnels, est fait par le secteur associatif.

2 En 2012, a été créée la Miprof, (Mission interministérielle pour la protection des femmes), qui fait beaucoup de formations à ce sujet auprès des fonctionnaires (justice, police, hôpitaux...). Les associations jugent ce travail très positif, est-ce votre avis ?
Oui, clairement. Des formations avaient été mises en place avant la création de la Miprof, mais ce dispositif traduit la montée en puis-

sance de l'action publique. Aujourd'hui, les acteurs sociaux ne peuvent plus faire comme si les violences conjugales n'existaient pas. Après, ça dépend toujours des services, des lieux, des personnes... Mais ce qu'on observe globalement depuis quelques années, c'est une baisse de la tolérance à la violence.

3 On cite souvent l'exemple de l'Espagne, où, depuis une quinzaine d'années, le gouvernement a conduit une politique volontaire de justice spécialisée, moyens importants... Quels sont ses effets ?

Une collègue sociologue a montré que le principal effet de ces politiques, en Espagne, se trouve dans le niveau de tolérance à la violence : les femmes ont beaucoup plus conscience que ce n'est pas acceptable. Il y a une augmentation des déclarations de violence, des dépôts de plainte. On peut espérer que ça devienne le cas en France et que les victimes se tournent vers les dispositifs adaptés. Au moment de #MeToo, comme des campagnes de sensibilisation nationales, on a pu constater une hausse du nombre d'appels faits aux associations.